



UNE PLATE-FORME POUR LES ACTEURS DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

**PROJET FORETS AFRICAINES, PEUPLES ET
CHANGEMENT CLIMATIQUE: FORETS ET
CHANGEMENTS CLIMATIQUES: POLITIQUES,
STRATEGIES ET PROGRAMMES DANS LES REGIONS
DE LA SADC ET DU COMESA**



DOCUMENT DE TRAVAIL DU FORUM FORESTIER AFRICAIN

© African Forest Forum 2014. Tous Droits Réservés. African Forest Forum. Avenue, Gigiri. P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya. Tel: +254 20 722 4203. Fax: +254 20 722 4001. Site web: www.afforum.org

Citation: Dlamini, C.S. 2014. Projet Forêts africaines, Peuple et Changement climatique: forêts et changements climatiques: politiques, stratégies et programmes dans les régions de la SADC et du COMESA. African Forest Forum. Working Paper Series, Vol. 2(17), 43 pp.

Photo de couverture: African Forest Forum

Avertissement

Les terminologies utilisées et les données présentées dans cette publication ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Forum Forestier Africain sur le statut juridique ou les autorités de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de leurs frontières ou les limites de leur système économique ou de leur niveau de développement. Des extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit dûment citée. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Forum Forestier Africain.

Traduit de l'Anglais par: New Alliance Publishers.

Projet Forêts africaines, Peuples et Changement climatique: Forêts et changements climatiques: politiques, stratégies et programmes dans les régions de la SADC et du COMESA

Cliff S. Dlamini

Table des matières

Table des matières	iii
Liste des tableaux	v
Sigles et abréviations.....	vi
Résumé	viii
CHAPITRE 1 Introduction.....	1
Contexte.....	1
Objectifs	2
Méthodologie	3
CHAPITRE 2 Foresterie et changement climatique au sein de la SADC	4
Instruments de politique de la SADC sur la foresterie et les changements climatiques	4
Déclaration et traité de la SADC (1992).....	4
Protocole de la SADC sur la foresterie (2002).....	6
Autres initiatives politiques pertinentes	7
CHAPITRE 3 Foresterie et changement climatique au sein du COMESA	13
Initiative du COMESA sur le changement climatique	13
Engagement politique.....	13
Solution de l’Afrique au changement climatique	13
Une position africaine sur les changements climatiques	14
Recherche de preuves scientifiques sur les changements climatiques.....	14
Partenariat avec la CMAE	15
Plaidoyer et mobilisation.....	15
Attention particulière sur les Organisations de la Société Civile (OSC).....	15
Soutien à l’agriculture intelligente face au climat	16
Les voyages d’études sur la CA	16
Stratégie forestière	16
Autres initiatives politiques pertinentes	17

CHAPITRE 4 Programme triparti COMESA-EAC-SADC sur le changement climatique	21
CHAPITRE 5 Participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes forestiers de la SADC et du COMESA sur le changement climatique.....	23
Programmes d'intégration du genre et de la jeunesse	23
Programmes Forestiers de la SADC sur les Changements Climatiques	23
Programmes forestiers du COMESA sur les Changements Climatiques	24
Exemples de progrès réalisés depuis 2009 dans la mise en œuvre des programmes sur le changement climatique	27
Soutien du COMESA aux femmes dans l'agriculture intelligente face au climat	27
Progrès au sein de la région de la SADC	28
CHAPITRE 6 Accroître le rôle et les avantages des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes forestiers de la SADC et du COMESA sur le changement climatique	30
Mesures et approches requises	30
Droit aux ressources foncières et naturelles.....	31
Droit d'accès à l'information et à l'éducation afin de permettre la prise de décision	31
Droit à la pleine et effective consultation	32
Droit à la répartition juste et équitable des avantages	32
Gestion de projet.....	32
CHAPITRE 7 Conclusions et recommandations	34
Domaine d'intervention 1 du programme AFF-CCP: politique et plaidoyer	34
Domaine d'intervention 2 du programme AFF-CCP: renforcement des capacités et développement de compétences	36
Domaine d'intervention 3 du programme AFF-CCP: l'apprentissage, la production de connaissances et la gestion de l'information	37
Références.....	38
Annexes	41
Annexe 1. Matrice d'analyse de politique pour l'examen et l'analyse des politiques.....	41
Annexe 2. Questionnaires de la consultation de la SADC et du COMESA.....	42

Liste des tableaux

Tableau 1: Autres politiques, stratégies et programmes de la SADC liés à la foresterie et au changement climatique..... 8

Tableau 2: Autres politiques, stratégies et programmes du COMESA liés à la foresterie et au changement climatique..... 18

Sigles et abréviations

AFAT	Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres
AFF	African Forest Forum
CA	Agriculture de Conservation
CBFiM	Gestion communautaire des incendies
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCP	Programme Changement Climatique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COP	Conférence des Parties
DFID	Département pour le Développement International
EAC	Communauté des Etats d'Afrique Orientale
EAP	Plan d'Action Environnementale
ESA	Afrique Australe et Orientale
FANR	Alimentation, Agriculture et Ressources Naturelles
FANRPAN	Réseau d'Analyse des Politiques sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FLEGT	Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux
FRA	Evaluation des Ressources Forestières
GDF	Gestion Durable des Forêts

GES	Gaz à effet de serre
HIV	Virus d'Immunodéficience Humaine
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MESA	Mainstreaming Environment in Southern African Universities
MS	Etats membres
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-gouvernementale
OSC	Organisations des Sociétés Civiles
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RDC	République Démocratique du Congo
REC	Comité économique régional
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Des forêts
REG	Programme régional d'éducation environnementale
RISDP	Plan Indicatif Regional de Développement Stratégique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SPA	Programme d'action de la SADC
TEC	Tarifs Extérieurs communs
TFC	Conservation Transfrontalière
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Résumé

Contexte

Il est désormais connu de tous que le changement climatique est une menace majeure à la réalisation des objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique. Le changement climatique est en train de modifier les régimes pluviométriques, la disponibilité de l'eau et le niveau des mers; il augmente la fréquence des sécheresses et des feux de brousse et a des incidences de plus en plus prononcées sur la santé humaine, la productivité agricole, les forêts et la biodiversité. De cette façon, le changement climatique affectera négativement les dimensions sociales, économiques et environnementales de la subsistance humaine en Afrique.

Bien qu'étant négativement affectées par le changement climatique, les forêts, en retour, ont également le potentiel de jouer un rôle essentiel dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en fournissant des services écosystémiques qui augmentent la résilience des communautés rurales qui en dépendent.

Afin d'offrir un cadre pour aborder ces questions, le Forum Forestier Africain a lancé un programme sur le changement climatique qui comprend plusieurs projets, dont le projet «Forêts africaines, peuples et changement climatique».

Objectifs

Les principaux objectifs de la présente étude sont les suivants:

- 1) évaluer les difficultés et opportunités liées à la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) sur la foresterie et les changements climatiques ;
- 2) évaluer le rôle et l'importance de la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes et plans forestiers de la SADC et du COMESA sur le changement climatique; et
- 3) identifier et décrire les mesures, les approches et les incitations pour accroître le rôle et les avantages des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans forestiers de de la SADC et du COMESA sur le changement climatique.

Méthodologie

Les objectifs ci-dessus énoncés ont été atteints tout d'abord à travers une revue de littérature qui a analysé les documents officiels sur les politiques, les stratégies et les plans du COMESA et de la SADC. Ensuite, des données primaires ont été collectées à travers une étude empirique, sur la base d'entretiens individuels avec des responsables indiqués (personnes ressources) de la SADC et du COMESA. Pour la collecte des données, deux sorties de trois jours chacune ont été réalisées à la SADC à Gaborone, au Botswana et au COMESA à Lusaka, en Zambie. En outre, les données des objectifs 2 et 3 ont été collectées grâce à un questionnaire envoyé à tous les Etats membres du COMESA et de la SADC. Les données qualitatives ont été analysées par la synthèse de documents et les résultats sont organisés en trois sections en fonction des objectifs spécifiques.

Résultats

L'initiative de 2008 du COMESA sur le climat a réalisé de nets progrès en ce qui concerne l'engagement politique, la solution africaine au changement climatique, la position de l'Afrique sur les questions du changement climatique, la recherche de preuves scientifiques sur le changement climatique, le partenariat avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), le plaidoyer et la mobilisation, l'attention particulière sur les OSC, le soutien à l'agriculture intelligente face au climat, les voyages d'étude sur l'agriculture de conservation (CA), l'appui aux femmes dans la promotion de l'agriculture intelligente face au climat, le Fonds carbone du COMESA, la stratégie forestière, la promotion des énergies renouvelables et l'appui au-delà du COMESA. En ce qui concerne la stratégie forestière qui a été approuvée en 2009, un plan d'action de mise en œuvre a été élaboré pour la période 2010 - 2012, mais les choses ne se sont pas déroulées comme prévues; en conséquence, peu de progrès ont été réalisés. Les goulots d'étranglement comprennent la faible capacité technique et le manque de ressources financières pour la mise en œuvre. Comme corollaire, il n'y a encore eu aucun mécanisme fonctionnel de coordination de la stratégie forestière du COMESA.

En 2002, le secrétariat de la SADC a lancé le Protocole forestier de la SADC et par la suite une stratégie forestière de la SADC (2010-2020) qui reprend un nombre raisonnable d'articles dans le protocole. Des progrès significatifs ont été jusqu'à ce jour réalisés dans la mise en œuvre de ladite stratégie, y compris les programmes suivants:

- ▶ un programme d'appui de la SADC à la REDD+ (approuvé en 2010);
- ▶ un programme régional de la SADC sur la gestion des incendies (approuvé en 2010, aucun projet régional pour le moment);

- ▶ la FLEGT (encore en cours d'élaboration, mais prête pour approbation);
- ▶ le TEC (en cours d'élaboration, aucun projet régional pour le moment); et
- ▶ un projet régional sur les systèmes de suivi des forêts et du carbone (basé au secrétariat de la SADC, 4 pays pilotes que sont le Malawi, la Zambie, le Botswana et le Mozambique).

Par ailleurs, un outil de suivi des programmes nationaux a été préparé et envoyé aux états membres, bien que les réponses ne soient pas imminentes, probablement en raison du manque de capacités et de financement de la recherche.

Conclusions

De vastes politiques, stratégies, plans d'action, programmes et projets ont été initiés par les secrétariats de la SADC et du COMESA. Les programmes et projets nationaux correspondants sont déjà en cours d'exécution dans certains Etats membres. Toutefois, les conclusions suivantes peuvent être tirées:

- ▶ il y a de nombreuses difficultés liées à la mise en œuvre des politiques et programmes sur les forêts et les changements climatiques dans les régions de la SADC et du COMESA;
- ▶ aucun accent n'est mis sur la notion d'intégration lors de la prise de décisions relatives aux objectifs communs de gestion durable des forêts, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour des moyens de subsistance durables;
- ▶ il existe des contradictions et des conflits ainsi que des incompatibilités et des synergies latentes entre les politiques et programmes nationaux sur les changements climatiques et ceux liés aux forêts dans les régions de la SADC et du COMESA;
- ▶ il y a un manque de cadres institutionnels nationaux intégrés adéquats et efficaces pour la mise en œuvre de la politique et de la stratégie dans les Etats membres;
- ▶ la mise en œuvre est principalement sectorielle plutôt que multi-sectorielle ou pluridisciplinaire. Les faibles capacités techniques à diriger la mise en œuvre de la politique et du programme ont ralenti les progrès;
- ▶ les acteurs manquent de capacités à participer efficacement aux programmes sur les forêts et les changements climatiques;
- ▶ dans la région, l'implication des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et projets forestiers sur le changement climatique aux niveaux local, national et régional reste un défi majeur;

- ▶ le manque de financement durable pour la mise en œuvre effective des politiques, stratégies et programmes sur les forêts et les changements climatique est une contrainte majeure.

En outre, la collaboration et l'intégration régionale entre les programmes sur les forêts et les changements climatiques sont encore balbutiantes, ce qui donne lieu à de médiocres programmes d'échange en termes d'expertise. Il existe un écart entre les secrétariats de la SADC et du COMESA, pourtant ils mettent en œuvre des programmes régionaux similaires. Cependant, le programme tripartite COMESA-SADC-EAC devrait permettre d'améliorer considérablement la situation. En outre, il y a une tendance des Etats membres à investir davantage de ressources et de temps dans la mise en œuvre des politiques nationales que dans les politiques et programmes régionaux de la SADC et du COMESA sur les forêts et les changements climatiques.

Principales recommandations

Vu les nombreuses difficultés dans la mise en œuvre des programmes de la SADC et du COMESA sur les forêts et les changements climatiques, l'AFF au niveau stratégique peut aider les secrétariats de la SADC et du COMESA à travers les actions stratégiques suivantes:

- 1) fournir une assistance sur les moyens novateurs pour impliquer les acteurs à toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre des programmes sur les forêts et les changements climatiques;
- 2) concevoir des programmes et projets appropriés qui permettraient de renforcer les capacités des acteurs de la foresterie et du changement climatique à participer aux programmes forestiers pertinents sur les changements climatiques;
- 3) contribuer à orienter l'examen, l'analyse, l'harmonisation et l'alignement des politiques et programmes. Ceci permettrait d'améliorer les processus de planification stratégique de façon à permettre aux points focaux nationaux des forêts et des changements d'intégrer les programmes régionaux dans les priorités nationales. En fin de compte, cela comblerait le gap qui existe actuellement entre les secrétariats de la SADC et du COMESA en matière de collaboration stratégique;
- 4) aider à élaborer, rechercher les financements et mettre en œuvre des programmes et des projets spécifiques visant l'amélioration des cadres institutionnels nationaux et régionaux. En outre, l'AFF peut conseiller les secrétariats de la SADC et du COMESA sur les mécanismes contemporains durables et innovants de financement pour des programmes nationaux et régionaux sur les forêts et les changements climatiques couronnés de succès;

- 5) servir de facilitateurs au cours des séminaires, des ateliers et des conférences où les partenaires et les alliances stratégiques se réunissent pour partager les leçons de développement sur les questions relatives aux forêts et au changement climatique, afin de soutenir le renforcement des capacités et le développement des compétences, ainsi que d'apprendre, de générer des connaissances et de gérer l'information entre les acteurs ;
- 6) fournir des lignes directrices pour la promotion de l'intégration du genre et la participation des jeunes dans les programmes forestiers sur le changement climatique. L'utilisation directe de la politique genre de l'AFF devrait faciliter ce processus.

CHAPITRE 1 Introduction

CONTEXTE

Le projet «Forêts africaines, peuple et changement climatique» est auxiliaire au programme changement climatique de l'AFF (AAF-CCP) qui vise à promouvoir le lien entre forêt et changement climatique (c'est à dire les interrelations et interdépendances entre les forêts et le phénomène de changement climatique) (Chidumayo et al., 2011), lequel lien est d'une importance critique et cruciale pour le développement futur de l'Afrique. Le but ultime du programme AFF-CCP est de comprendre la dynamique des réponses et des mécanismes de subsistance développés par les peuples, qui, en Afrique, dépendent des forêts naturelles, des formations boisées et ressources en arbres et d'autres ressources de la biodiversité, dans différents paysages, habitats et écosystèmes faisant face au défi du changement climatique.

L'AFF-CCP focalise ses interventions dans trois domaines :

- 1) la politique et le plaidoyer;
- 2) le renforcement de capacités et le développement de compétences; et
- 3) l'apprentissage, la production de connaissances et la gestion de l'information.

Trois objectifs spécifiques ont été formulés et développés pour les domaines d'interventions respectifs à savoir:

Domaine d'intervention 1:

Favoriser la sensibilisation sur les questions liées aux forêts et au changement climatique et promouvoir les changements appropriés dans les politiques et pratiques;

Domaine d'intervention 2:

Construire et renforcer la capacité à gérer les questions liées au changement climatique dans le domaine forestier;

Domaine d'intervention 3:

Veiller à ce que la production, l'adaptation, l'atténuation et les processus politiques impliquant les forêts et les arbres soient soutenus par des informations fiables.

La présente étude porte sur les relations entre forêt et changement climatique dans les zones semi-arides (ceinture du Sahel), les formations boisées de l'Afrique occidentale,

orientale et australe et les forêts humides d'Afrique centrale et occidentale. Dans la pratique, les trois domaines d'intervention à savoir la politique et le plaidoyer, le renforcement des capacités et le développement des compétences ainsi que l'apprentissage et la gestion des connaissances sont étroitement liés. Les thématiques transversales, en particulier celle du genre, sont intégrées dans les trois domaines d'intervention. L'AFF a également une politique genre spécifique pour favoriser la participation des femmes, des jeunes et des groupes et personnes défavorisées aussi bien dans sa structure que dans la mise en œuvre du projet.

Justification de l'étude

Dans les régions de la SADC et du COMESA, il existe un ensemble de politiques et de stratégies régionales relatives aux forêts et au changement climatique. Ces politiques et stratégies ont abouti à la formulation et à l'élaboration d'un grand nombre de programmes et projets forestiers nationaux sur le changement climatique. Cependant, les progrès dans la réalisation des objectifs fixés et dans l'atteinte des résultats escomptés ont été soit trop lents, soit impossibles. Comme base de formulation de recommandations, cette étude a examiné les divers politiques, stratégies et programmes, en termes de conflits, de contradictions, de compatibilités et de synergies, afin d'identifier les obstacles au progrès. Une attention particulière a été accordée à l'évaluation du niveau de participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes forestiers sur les changements climatiques aux niveaux local, national et régional parce que, bien que la plupart des politiques régionales incluent des articles et des déclarations sur l'intégration du genre, les femmes et les groupes vulnérables continuent d'être négligés dans la mise en œuvre pratique des programmes dans les régions.

OBJECTIFS

Comme objectifs, cette étude vise à:

- (i) évaluer de façon critique la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans de la SADC et du COMESA sur la foresterie et les changements climatiques; identifier et décrire les lacunes en matière de mise en œuvre et présenter des mesures qui pourraient être efficacement utilisées pour combler les lacunes identifiées par le biais de la foresterie et de ses initiatives connexes.
- (ii) évaluer le rôle et l'importance de la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes et projets forestiers de la SADC et du COMESA sur les changements climatiques.
- (iii) identifier et décrire les mesures/approches et les mesures incitatives pour accroître le rôle et l'intérêt des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les

programmes et plans forestiers de la SADC et du COMESA sur les changements climatiques.

METHODOLOGIE

Une méthodologie qualitative a été utilisée pour cette étude. Elle a été basée sur une revue de littérature, des examens et analyses des politiques, stratégies, plans et autres initiatives de même que sur une étude empirique utilisant des entretiens individuels avec des fonctionnaires de la SADC et du COMESA. Au-delà de tout cela, des questionnaires semi-structurés ont été envoyés par courriel à tous les Etats membres du COMESA et de la SADC. La matrice de collecte de données secondaires issues de l'examen et de l'analyse des documents officiels nationaux et régionaux (politiques, stratégies, plans et autres initiatives, etc.) figure en annexe 1. Les entretiens individuels qui ont généré les données primaires ont été réalisés avec des fonctionnaires indiqués et des agents techniques de la SADC et du COMESA respectivement à Gaborone, au Botswana et à Lusaka, en Zambie. Les entretiens se sont déroulés sur la base du questionnaire présenté en annexe 2. En outre, le questionnaire en annexe 2 a été envoyé à deux reprises aux Etats membres suivants du COMESA: Burundi, Comores, République démocratique du Congo (RDC), Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Ile-Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Pas un seul pays n'a répondu, à l'exception de l'île Maurice. Fait intéressant, une évaluation rapide du Plan Indicatif Régional de Développement Stratégique 2005-2010 (SADC, 2011a) indique l'île Maurice comme le seul pays qui ait répondu avec de prompts commentaires au Protocole Environnemental de la SADC. Le même questionnaire (annexe 2) a été envoyé à deux reprises à tous les Etats membres de la SADC, à savoir l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Lesotho, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Une fois encore, seule l'île Maurice a répondu.

Par conséquent, les données analysées sont basées uniquement sur la revue documentaire des politiques, des stratégies et des programmes ainsi que sur les entretiens individuels avec les fonctionnaires des secrétariats du COMESA et de la SADC.

CHAPITRE 2 Foresterie et changement climatique au sein de la SADC

INSTRUMENTS DE POLITIQUE DE LA SADC SUR LA FORESTERIE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La mise en œuvre des nombreuses politiques qui sont actuellement en cours d'adoption dans les Etats membres de la SADC peut aussi, quoique pour d'autres raisons, conduire à la réduction des émissions de GES. Les instruments clés de politique comprennent le Traité de la SADC et le Protocole forestier. Par ailleurs, les actions pour promouvoir une plus grande résilience aux impacts du changement climatique et une plus faible émission de gaz à effet de serre (GES) au sein de la SADC couvrent de nombreux secteurs tels que l'énergie, l'agriculture, la santé, les ressources en eau et les infrastructures (voir le tableau 1). Les Etats membres de la SADC reconnaissent de plus en plus que les actions de lutte contre le changement climatique et pour l'environnement sont intimement liées aux objectifs et besoins de croissance économique et de développement durable. Une présentation détaillée des principaux instruments de politique est fournie dans les paragraphes suivants.

Déclaration et traité de la SADC (1992)

La déclaration et le traité de la SADC, signés par les gouvernements de l'Afrique australe à Windhoek, en Août 1992, établit une communauté de développement dans la région de l'Afrique australe. Le traité vise à assurer, à travers une action commune, le progrès et le bien-être de la population de l'Afrique australe, la promotion de l'interdépendance et de l'intégration des économies nationales pour le développement harmonieux, équilibré et équitable de la région. En signant cette déclaration et traité, les chefs d'Etat sont convaincus de la nécessité de mobiliser leurs ressources propres et internationales afin de promouvoir la mise en œuvre des politiques, programmes et projets nationaux, inter-Etats et régionaux dans le cadre de l'intégration économique. La déclaration et le traité de 1992 de la SADC ont été modifiés en Octobre 2001.

En ce qui concerne la foresterie et les changements climatiques, la déclaration et le traité de la SADC reconnaissent les forêts ainsi que d'autres sources de biodiversité, comme des ressources naturelles clés et une composante majeure de l'environnement, qui devraient être gérées de manière durable pour le profit des communautés de la SADC. Parmi les objectifs amendés, la SADC est déterminée à parvenir à une utilisation durable des ressources naturelles et à une protection efficace de l'environnement. L'intégration et la coopération régionale appellent à l'amélioration des normes de gestion des forêts,

d'utilisation des ressources forestières et de la qualité des produits forestiers pour le développement durable et la croissance économique.

Afin d'atteindre ses objectifs, la SADC s'est engagée à: i) harmoniser les politiques et plans socio-économiques des Etats membres; ii) encourager les populations de la région et leurs institutions à prendre des initiatives pour développer des liens économiques, sociaux et culturels dans la région et à participer pleinement à la mise en œuvre des programmes et projets de la SADC; iii) créer des institutions et mécanismes appropriés pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes et des opérations de la SADC et de ses institutions; iv) élaborer des politiques visant l'élimination progressive entre les Etats membres, des obstacles à la libre circulation du capital et du travail, des biens et services et des populations de la région en général; v) promouvoir le développement des ressources humaines; vi) promouvoir le développement, le transfert et la maîtrise de technologie; vii) améliorer la gestion et la performance économiques à travers la coopération régionale; viii) promouvoir la coordination et l'harmonisation des relations internationales des Etats membres; ix) assurer la compréhension, la coopération et l'aide internationale et mobiliser l'afflux de ressources publiques et privées dans la région et x) développer d'autres activités que les Etats membres pourraient décider dans la poursuite des objectifs du traité.

Depuis sa création, la SADC a enregistré des résultats notables de même que des difficultés et des contraintes. La SADC a inculqué un sentiment d'appartenance régionale ainsi qu'une tradition de concertation entre les peuples et les gouvernements de l'Afrique australe (SADC, 2011a). Elle a également formulé le Programme d'Action de la SADC (SPA) qui couvre la coopération dans plusieurs secteurs économiques et sociaux et mis en œuvre plusieurs infrastructures et autres projets. La SADC a en outre élaboré des protocoles dans un certain nombre de domaines de coopération, lesquels protocoles renseignent sur le cadre juridique de la coopération entre les Etats membres. Les contraintes comprennent: le manque de réformes institutionnelles pour la transformation efficace de la SADCC en SADC; le manque de synergie entre les objectifs du traité, d'une part et entre le SPA et le cadre institutionnel de la SADC existant d'autre part et enfin l'absence de mécanismes appropriés, capables de traduire le degré élevé d'engagement politique en programmes concrets de construction et d'intégration communautaire (SADC, 2010a). Toutefois, certains des défis institutionnels ont été abordés à travers le processus de restructuration conçu pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des politiques et programmes de la SADC et pour mettre en œuvre une stratégie plus cohérente et mieux coordonnée afin d'éliminer la pauvreté dans la région.

Protocole de la SADC sur la foresterie (2002)

Le protocole de la SADC sur la foresterie a été signé par les chefs d'Etat et de gouvernement en 2002. Conformément à la politique de base, le protocole indique comment les Etats membres devront coopérer afin de promouvoir le développement de la foresterie dans la région de la SADC. Le protocole sur la foresterie établit de (i) promouvoir le développement, la conservation, la gestion et l'utilisation durable de tous les types de forêts et arbres; (ii) promouvoir le commerce des produits forestiers dans toute la région afin de réduire la pauvreté et créer des opportunités économiques pour les populations de la région; (iii) assurer une protection efficace de l'environnement et sauvegarder les intérêts des générations présentes et futures et (iv) encourager les Etats parties à s'aider et à se soutenir mutuellement afin d'aborder les questions d'intérêt commun à savoir: la déforestation, l'érosion génétique, le changement climatique, les incendies de forêt, les ravageurs, les maladies, les espèces exotiques envahissantes et l'application des lois de façon à faire un meilleur usage des ressources techniques, financières et autres de la région.

Selon le secrétariat de la SADC (Moïse Chakanga 2012 communication personnelle), le protocole de la SADC sur la foresterie est parvenu à tous les parlements nationaux pour signature et ratification et les ministres ont approuvé une stratégie de mise en œuvre du protocole en Juillet 2010 (SADC, 2011a). Le protocole a priorisé les forêts et le changement climatique; la gestion des incendies; l'évaluation de l'échange d'information sur les forêts et le renforcement des capacités et la protection des bassins versants des forêts (Moïse Chakanga 2012 communication. personnelle).

En ce qui concerne la mise en œuvre du protocole sur la foresterie, le secrétariat a facilité la formulation et l'élaboration d'une stratégie de la SADC sur la foresterie (2010-2020), qui a été approuvée en 2010. Les objectifs de la stratégie sont les suivants: 1) atténuation et adaptation au changement climatique; 2) protection des bassins versants forestiers clés 3) fourniture d'énergie et réduction de la pauvreté rurale; 4) amélioration de la gestion participative des forêts; 5) renforcement de l'échange intra-régional des produits forestiers; 6) coopération transfrontalière dans la gestion des forêts et des incendies; 7) évaluations forestières et gestion de l'information et 8) amélioration des capacités de la SADC (SADC, 2010a). Les huit objectifs et les questions transversales couvrent la plupart des articles du protocole de la SADC sur la foresterie. Cependant, environ six articles, aussi importants les uns que les autres pour la gestion durable des forêts dans la région font défaut dans la stratégie. Les articles manquants comprennent: l'arrangement institutionnel (article 5); les évaluations forestières nationales (article 9); les connaissances forestières traditionnelles (article 16); les ressources génétiques forestières (article 17) et la coopération avec d'autres Etats membres et organisations (article 22). Cela indique une lacune majeure dans la résolution des problèmes liés aux articles manquants sur la période décennale.

Par la suite, la mise en œuvre de la stratégie a abouti à l'initiation des programmes tels que le programme régional de gestion des incendies et de coopération transfrontalière ainsi que le programme d'appui à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Le programme régional de gestion des incendies et de coopération transfrontalière vise à régler la question des feux non contrôlés, dans le but de conserver la biodiversité des forêts et d'assurer la fourniture soutenue des produits forestiers pour la subsistance de la communauté. Cependant, il a été noté au cours de la réunion consultative, qu'il n'existe encore aucun programme régional sur la gestion des incendies (Moïse Chakanga 2012, communication personnelle).

Les difficultés liées au protocole sur les forêts comprennent: le compte-rendu, là où les questionnaires adressés aux bureaux forestiers en 2011 n'ont reçu aucun feedback / réponse; l'absence ou le faible financement par les budgets nationaux et les donateurs; le manque de données forestières (inventaire) dans la région. D'autre part, le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la politique est inclus dans les programmes.

AUTRES INITIATIVES POLITIQUES PERTINENTES

Le tableau 1 décrit brièvement les autres politiques, stratégies et plans d'action de la SADC qui intègrent les objectifs de la foresterie et du changement climatique. Les activités et les domaines prioritaires à tous les objectifs liés à la foresterie ainsi que les contraintes qui limitent le progrès dans la mise en œuvre des politiques / stratégies ou plans d'action sont également décrites.

Tableau 1: Autres politiques, stratégies et programmes de la SADC liés à la foresterie et au changement climatique

Politique/stratégie/plan	Objectifs pertinents	Activités entreprises	Progrès réalisés dans la mise en œuvre et contraintes
Plan Indicatif Régional de Développement Stratégique de la SADC (SADC, 2003).	Coopération en matière de gestion durable des forêts partagées et établissement de l'accès public équitable aux forêts.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Collecte de données et d'informations et renforcement des institutions au niveau national. ▶ Lignes directrices régionales pour la gestion des espèces exotiques envahissantes qui ont été approuvées en 2007. ▶ Programme régional de la SADC sur le climat en cours d'élaboration. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Collaboration et coopération régionales limitées et manque d'information pour faciliter le commerce des produits forestiers; et ▶ Absence d'interventions pour améliorer la participation des groupes majeurs au développement de la foresterie.
Déclaration de la SADC sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (SADC, 2004)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conservation, gestion et utilisation durable de la foresterie; ▶ Surveillance et restriction sur la récolte illégale et l'exportation des ressources naturelles; et ▶ Harmonisation de la mise en œuvre des politiques et programmes de gestion des ressources naturelles et investissements dans la transformation des produits issus des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Agroforesterie ▶ Agriculture de conservation ▶ Initiation des programmes de subvention des intrants pour stimuler la production agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faible progrès national dans la mise en œuvre de la déclaration de 2004 de la SADC sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les objectifs fixés n'ont pas été atteints par la plupart des Etats membres.

Politique/stratégie/plan	Objectifs pertinents	Activités entreprises	Progrès réalisés dans la mise en œuvre et contraintes
Cadre politique pour l'agriculture régional de la SADC (SADC, 2010b)	Amélioration de la production, de la transformation, de la conservation et de la gestion durable des ressources forestières	Identification des questions et interventions politiques prioritaires notamment, dans le secteur de la foresterie et des changements climatiques.	Complexités dans l'examen des politiques agricoles nationales, c'est à dire une inconsistance des méthodologies d'examen des politiques des Etats membres
Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (FLEGT) dans la SADC (Shumba and Sola, 2009)	Lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce associé aussi bien dans les régions de consommateurs que celles des producteurs.	Constitution par la SADC d'un groupe de travail sur le FLEGT présidé par l'Afrique du Sud et qui a tenu sa première session en Octobre 2010.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Elaboration des politiques forestières mais non approbation dans certains pays; ▶ Pauvreté actuelle nécessitant des efforts primordiaux pour la gestion durable des forêts; et ▶ Mauvaise structure forestière et gouvernance inadéquate dans les pays de la SADC
Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) (CAADP, 2005; COMESA, 2009)	Promotion de l'investissement et de l'action dans la poursuite de la productivité accrue et durable dans le secteur forestier.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Programmes d'agroforesterie et d'amélioration de la fertilité des sols; ▶ Foresterie (programmes de boisement et de reboisement) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque d'intégration des politiques foncières à d'autres politiques et initiatives nationales et régionales. ▶ Inadéquation des investissements dans le secteur forestier dans la plupart des pays (nouvelles technologies, plantations industrielles, intérêts insuffisants au niveau du secteur bancaire)

Politique/stratégie/plan	Objectifs pertinents	Activités entreprises	Progrès réalisés dans la mise en œuvre et contraintes
<p>Plan d'affaires de la SADC sur la FANR (Dlamini, 2007)</p>	<p>Utilisation durable des ressources naturelles et protection de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion des forêts locales; ▶ Renforcement des collèges d'enseignement forestier; et ▶ Domestication des arbres fruitiers indigènes. 	<p>Déforestation et dégradation alarmante des forêts dans la région, constituant un obstacle majeur à ce plan.</p>
<p>La Stratégie régional de la SADC sur la biodiversité (SADC, 2007)</p>	<p>Élargissement de la ressource forestière pour satisfaire la demande accrue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de zones protégées; ▶ Mise en œuvre des initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles; et ▶ Interventions dans la gestion des ressources naturelles transfrontalières. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque de systèmes d'inventaires et de suivi; ▶ Législation insuffisante pour la protection de la biodiversité; ▶ Faibles arrangements institutionnels pour la planification et la gestion de l'utilisation de la biodiversité; ▶ Insuffisance de fonds pour la mise en œuvre des projets sur la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.
<p>Programme de soutien de la SADC à la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Des forêts (REDD) (SADC, 2011c)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion des forêts transfrontalières et forêts clés; ▶ Amélioration de la gestion des forêts pour la durabilité et la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Projet régional sur les systèmes de suivi des forêts et du carbone; projet de gestion durable des forêts. ▶ Approbation de la FLEGT et du TEC, toujours en cours, donc pas de projet régional pour le moment. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque et faiblesse des cadres institutionnels; ▶ Manque de financement; et ▶ Manque de connaissances techniques.

Politique/stratégie/plan	Objectifs pertinents	Activités entreprises	Progrès réalisés dans la mise en œuvre et contraintes
Programme régional de gestion des incendies de la SADC (SADC, 2010c)	Utilisation correcte du feu comme outil de gestion dans le secteur de la foresterie; et Intégration de la gestion communautaire des incendies (gestion communautaire des incendies) dans les systèmes et programmes de gestion naturelle.	Aucune activité entreprise à ce jour.	Pas de programme régional sur la gestion des incendies pour le moment.
Etat du rapport sur l'environnement pour l'Afrique australe (SADC, 2008)	Evaluation intégrée de l'état et des tendances des ressources environnementales clés, y compris les forêts et les formations boisées.	Etat des forêts et formations boisées dans la région à savoir statistiques sur les produits ligneux, le bois de chauffage, les PFNL, les services environnementaux et la déforestation.	Manque de capacité en matière de collecte de données (la plupart des données de cas sont dépassées et inexactes).
Protocole de la SADC sur la conservation de la faune et de l'application de loi (SADC, 1999)	Article 2 du protocole stipule que le protocole s'applique à la conservation et l'utilisation durable de la faune, à l'exclusion des ressources forestières.	Exclusion de la foresterie du protocole.	Etrange démarcation entre foresterie et conservation de la faune sauvage
Protocole sur les réseaux hydrographiques partagés de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC, 2000)	Protection et la préservation des écosystèmes.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Institutions des réseaux hydrographiques partagés; ▶ Comité des Ministres de l'eau; ▶ Mise en place des comités et sous-comités techniques des ressources en eau 	Non formation par les Etats membres du personnel pour animer les différents comités techniques

Politique/stratégie/plan	Objectifs pertinents	Activités entreprises	Progrès réalisés dans la mise en œuvre et contraintes
<p>Politique Régionale de la SADC sur l'Eau (SADC, 2005)</p>	<p>Répartition de l'eau pour l'industrie forestière et autres programmes de boisement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identification des centres d'excellence pour la recherche sur l'eau et le développement de technologie. ▶ Harmonisation de la politique du secteur de l'eau et de la législation. ▶ Installation et pleine opérationnalité des banques de données sur l'eau et les réseaux de planification. ▶ Elaboration et mise en œuvre des programmes de formation et de renforcement des capacités institutionnelles. 	<p>Faiblesse des liens politiques aux niveaux régional et national et particulièrement du mécanisme de mise en œuvre e au niveau national, de façon à ce que les plans régionaux n'ont plus d'impact efficace au niveau national.</p>
<p>Politique et Stratégie de la SADC pour l'environnement et le développement durable (2005) (SADC, 2011a)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Protection et amélioration de la santé, de l'environnement et des moyens de subsistance de la population d'Afrique australe avec Priorité à la majorité pauvre; ▶ préservation du patrimoine naturel, de la biodiversité et de la vie appuyant les écosystèmes en Afrique australe; et ▶ Soutien au développement économique régional. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement du Programme régional d'éducation environnementale de la SADC (SADC REG); ▶ Intégration du changement climatique dans les curricula à partir du secondaire au niveau universitaire en Afrique australe; ▶ Réseautage des points focaux de l'environnement; MESA; et des Association d'éducation environnementale de l'Afrique australe. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Etablissement d'un programme régional d'éducation environnementale de la SADC à part entière. ▶ Commentaires des Etats membres sur le protocole sur l'environnement non encore transmis.

CHAPITRE 3 Foresterie et changement climatique au sein du COMESA

INITIATIVE DU COMESA SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Initiative du COMESA sur le changement climatique a été lancée au Kenya en 2008. L'objectif principal de l'initiative sur le changement climatique est de lutter contre le changement climatique et ses impacts, de telle sorte que la résilience économique et sociale soit consolidée maintenant et dans l'avenir. L'initiative du COMESA sur le changement climatique appuie les Etats membres dans les négociations post-Kyoto et au-delà et soutient les politiques et cadres institutionnels favorables. Les activités en cours d'exécution comprennent l'amélioration des mécanismes de financement; le renforcement de la recherche, la gestion de l'information et la communication et l'opérationnalisation du Fonds carbone. Depuis 2008, le COMESA a fait des progrès dans l'atteinte de l'objectif de l'initiative:

Engagement politique

La réunion des ministres de l'agriculture du COMESA, tenue en Mars 2008 à Victoria, Mahé, aux Seychelles, a mis le changement climatique au programme des discussions sur l'agriculture, afin de lui donner le "coup de fouet" nécessaire. En Novembre 2008, il a été tenu à Nairobi, au Kenya la première rencontre conjointe des ministres de l'Agriculture et de l'Environnement du COMESA; spécifiquement pour délibérer sur la façon dont la région devrait aborder les questions du changement climatique. Suite à cette réunion, la «Déclaration de Nairobi sur le changement climatique» qui définit la base de l'initiative du COMESA sur les changements climatiques a été faite. Depuis lors, l'initiative réunit annuellement les ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles, mettant ainsi les questions de changement climatique au cœur des activités économiques les plus importantes affectant les citoyens africains.

Solution de l'Afrique au changement climatique

Lors de la quatorzième Conférence des Parties (COP 14) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue en Décembre 2008 à Poznan en Pologne; le COMESA et Réseau d'Analyse des Politiques sur l'Alimentation, l'Agriculture et les Ressources Naturelles (FANRPAN) avec le soutien des ministres du COMESA ont lancé l'initiative Biocarbone Africaine qui a donné naissance à la solution africaine. Cette ambitieuse initiative pour l'atténuation et l'adaptation au changement

climatique et pour des moyens de subsistance ruraux améliorés pour le continent a été lancée avec le soutien politique de 26 pays d'Afrique orientale et australe (qui sont membres du COMESA, de l'EAC et de la SADC) présents à la COP 14. La solution africaine au changement climatique comporte la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation (REDD) et la séquestration du carbone par l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) en Afrique et dans le monde en développement. Cette solution compte former une coalition mondiale des pays en développement en Coalition REDD-AFAT.

Une position africaine sur les changements climatiques

En Février 2009, le COMESA a été le premier comité économique régional (REC) en Afrique à faire une "proposition pour une position africaine sur les changements climatiques" qui a été présentée au groupe de travail ad hoc de la CCNUCC à Nairobi, au Kenya. La position a été avisée à la "Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) ", tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie en Octobre 2009, avant la COP 15; ce qui a conduit à la position africaine commune lors de la COP 15 tenue à Copenhague, au Danemark, en Décembre 2009. La position recommande entre autres que les programmes et les structures actuellement en cours d'élaboration, y compris le mécanisme proposé pour créditer la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), soient adaptés aux conditions qui prévalent dans les pays africains. En mettant particulièrement l'accent sur le lien essentiel entre la REDD et la large gamme d'Agriculture, de Foresterie et d'Autres Affectations des Terres (AFAT), la position a insisté pour que les ressources marchandes et non marchandes soient trouvées et rendues de toute urgence disponibles pour soutenir le développement des capacités pour la conception et la mise en œuvre opportune et efficace des activités AFAT. Cette grande recommandation a depuis lors placé l'agriculture à l'ordre du jour dans les Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC.

Recherche de preuves scientifiques sur les changements climatiques

Le COMESA est conscient de la nécessité des faits scientifiques à la fois pour la négociation et l'atténuation du changement climatique. En 2009, le COMESA a en conséquence responsabilisé le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) pour soutenir la production de données scientifiques en appui à la solution africaine au changement climatique. Des notes d'orientation qui informent les décideurs et les négociateurs ont été alors produites.

Partenariat avec la CMAE

Compte tenu de l'engouement des différents acteurs à contribuer aux réunions de la CMAE, le COMESA a depuis 2008 participé et cofinancé un certain nombre de délégués et d'événements parallèles lors des réunions en relation avec les besoins de développement de l'Afrique.

Plaidoyer et mobilisation

Le COMESA a tenu des séances de table ronde sur le plaidoyer dans ses Etats membres avec les différents acteurs dans l'objectif de créer l'appropriation des activités sur le changement climatique à l'échelle nationale. Afin de renforcer la participation de l'Afrique au cours de la COP 15, le COMESA a parrainé 44 délégués de pays d'Afrique orientale et australe(ESA). Au rang de ces délégués, on dénombre des membres des parlements nationaux, des membres du parlement panafricain; des négociateurs de l'Afrique; des membres des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes et des représentants de médias. Le but était de donner «un coup de pouce à la position de l'Afrique». La COP 15 a été dans l'histoire la première occasion à laquelle l'Afrique a marqué la CCNUCC et la déclaration de Copenhague avait des questions d'intérêt avéré pour l'Afrique. Au cours de la seizième Conférence des Parties (COP 16), tenue à Cancun, au Mexique, en Novembre - Décembre 2010, le COMESA a soutenu 20 délégués des Etats membres; lesquels délégués ont été répartis et intégrés dans leurs groupes de Pays/Partis respectifs qui ont été par la suite répartis sur différents fronts de négociation afin de s'assurer que les intérêts de l'Afrique et du COMESA sont pris en compte dans les discussions et les résultats. Les critères d'attribution des délégués aux différents groupements sont fonction de leur expérience institutionnelle et de la pertinence des questions à suivre au niveau des pays. Ceci a une fois encore renforcé la voix de l'Afrique.

Attention particulière sur les Organisations de la Société Civile (OSC)

Pendant longtemps, les organisations de la société civile (OSC) en Afrique ont été écartées du processus de la CCNUCC. Cependant, en ce qui concerne la COP16, avec le soutien du COMESA, les délégués des OSC africaines ont participé «aux sessions quotidiennes de coordination du bloc de négociation» du groupe africain, le groupe des pays les moins avancés (PMA) ainsi que du Groupe des 77 plus la Chine. L'un des résultats les plus importants de la COP16 a été le consensus sur le Fonds d'adaptation et la nécessité d'avoir une décision sur l'agriculture et l'acceptation de la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Le COMESA a organisé les seizième et dix-septième conférences sur le changement climatique qui ont eu lieu respectivement à

Lilongwe au Malawi en 2010 et à Lusaka en Zambie en 2011. Des centaines de jeunes de la région de l'ESA, âgés de 15 à 35 ans ont assisté à ces conférences et ont discuté de leurs potentiels rôles dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Lors de la conférence de Lusaka, certains délégués étaient venus d'autres régions de l'Afrique et du monde. La Conférence de Lusaka a lancé une Alliance des Jeunes du COMESA-EAC-SADC et avec l'appui du COMESA, cette alliance a ouvert un secrétariat temporaire à Lusaka, en Zambie.

Soutien à l'agriculture intelligente face au climat

Conscient de la nécessité de reconnaître les liens entre agriculture, sécurité alimentaire et changement climatique ainsi que du fait que la plupart des agriculteurs de la région du COMESA sont des petits exploitants, le COMESA a soutenu la diffusion de l'agriculture intelligente face au climat, en particulier, l'agriculture de conservation (CA). L'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe sont parmi les pays qui ont jusqu'ici bénéficié d'une aide dans la mise en œuvre de la CA. Entre 2008 et 2010, le COMESA a appuyé certains Etats membres à créer les forces nationales pour les travaux de la CA; les programmes sont prévus se poursuivre en 2012 et au-delà en vue de renforcer l'appropriation nationale des pratiques agricoles intelligentes de CA face au climat. En 2011, le COMESA a appuyé au Kenya et en Zambie des groupes communautaires dans la diffusion des activités AFAT dans leurs régions.

Les voyages d'études sur la CA

En mai 2011, le COMESA a assuré aux représentants des agriculteurs praticiens, aux ONG et aux OSC des voyages régionaux d'études. Ces experts agricoles des Etats de l'ESA ont visité diverses exploitations pratiquant l'agriculture de conservation en Zambie et au Zimbabwe. L'objectif de ces visites était de familiariser les Etats membres avec de nouvelles méthodes et technologies appliquées dans la CA en vue de créer plus tard un marché CA en tant qu'agriculture intelligente face au climat pratiquée en Zambie.

Stratégie forestière

Le COMESA est conscient de l'importance des forêts dans la fourniture de solution au changement climatique. En conséquence, le COMESA a mis au point une stratégie forestière. L'objectif général de la stratégie est de promouvoir le secteur forestier dans la région du COMESA en termes de contribution aux économies locales, nationales et régionales à travers une intégration et des échanges renforcés.

AUTRES INITIATIVES POLITIQUES PERTINENTES

Les progrès réalisés et les difficultés de mise en œuvre rencontrées à ce jour par d'autres politiques et programmes régionaux pertinents sont résumés dans le tableau 2.

Apparemment, la capacité de mise en œuvre demeure un obstacle majeur à tous les niveaux.

Tableau 2: Autres politiques, stratégies et programmes du COMESA liés à la foresterie et au changement climatique

Politique/stratégie/plan	Objectifs pertinents	Activités entreprises	Progrès réalisés dans la mise en œuvre et contraintes
Traité du COMESA (COMESA, 1994).	<p>L'article 123 du traité du COMESA est le plus pertinent pour la foresterie. Cet article met en évidence le mandat du COMESA sur le développement des ressources naturelles, lequel mandat comprend la conservation et la gestion des forêts naturelles.</p> <p>Le traité du COMESA favorise en plus la corporation régionale dans la gestion et l'utilisation efficaces des ressources naturelles pour le bénéfice des Etats membres.</p>	<p>Les programmes forestiers du COMESA sont mis en œuvre dans le cadre du PDDAA et du Plan d'action environnemental du NEPAD et de l'UA.</p>	<p>La finalisation et la mise en œuvre retardées des compacts nationaux du PDDAA avaient conduit à ralentir le progrès.</p>
Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et le Plan d'action environnemental (COMESA, 2009)	<p>A travers le Plan d'action environnemental du PDDAA, le COMESA cherche à conceptualiser la foresterie aussi bien pour la conservation que pour le développement et à mettre un accent particulier sur le rôle de la foresterie dans le développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une description détaillée d'un plan d'action proposé pour la mise en œuvre de la stratégie forestière du COMESA sur la période 2010 à 2012 a été élaborée. ▶ La stratégie a été adoptée par les organes politiques du COMESA en 2009. ▶ Le comité technique sur la 	<p>Non respect du Plan d'action proposé pour la mise en œuvre de la stratégie forestière du COMESA (il y avait des retards imprévus) et les activités et programmes suivants sont en attente:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du plan d'action des Etats membre dans le cadre de la stratégie. ▶ le commerce durable des produits

Politique/stratégie/plan	Objectifs pertinents	Activités entreprises	Progrès réalisés dans la mise en œuvre et contraintes
		<p>foresterie est officialisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les études sur l'état du secteur de la foresterie sont réalisées. 	<p>et services forestiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la garantie de la durabilité dans le contexte d'échanges étendus. ▶ la participation-régionale aux processus internationaux. ▶ la gestion des échanges et des investissements dans le secteur forestier et les secteurs connexes. ▶ la gestion du risque commercial, de l'illégalité et de la corruption. ▶ l'effectivité de la coopération régionale dans le secteur forestier. ▶ la mise en place d'une unité de foresterie du COMESA pour mettre en œuvre le programme forestier du COMESA.
<p>Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (Dlamini, 2007)</p>	<p>Le but ultime de cette initiative est de compléter les processus africains pertinents, y compris la conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) avec une vision de renforcement de la capacité de l'Afrique à mettre en œuvre les conventions et accords internationaux sur l'environnement en particulier le</p>	<p>Les six programmes qui ont été réalisés sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification; ▶ la conservation des zones humides d'Afrique; 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faible arrangements institutionnels et manque de ressources comme obstacles majeurs à cette initiative. ▶ En outre, les politiques et les programmes nationaux faibles et inefficaces entravent la mise en œuvre de cette initiative environnementale régionale.

Politique/stratégie/plan	Objectifs pertinents	Activités entreprises	Progrès réalisés dans la mise en œuvre et contraintes
	<p>chapitre 11 de l'Agenda 21 de la CNUED sur les principes forestiers internationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ la prévention et le contrôle des espèces exotiques envahissantes; ▶ la gestion des ressources côtières et marines; ▶ la lutte contre le réchauffement planétaire et les changements climatiques; ▶ la conservation ou la gestion des ressources naturelles transfrontalières (eau douce, biodiversité, forêts et ressources phytogénétiques). 	

CHAPITRE 4 Programme triparti COMESA-EAC-SADC sur le changement climatique

Le programme tripartite COMESA-EAC-SADC sur le changement climatique est une initiative quinquennale qui a débuté en Juillet 2010. L'objectif principal du programme est de faire connaître la position unifiée de l'Afrique sur les changements climatiques dans l'accord mondial post-2012 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), afin de débloquent des ressources pour la promotion d'interventions stratégiques qui soutiennent l'amélioration de la productivité et des moyens de subsistance de millions de personnes vulnérables au climat dans la région. Le programme est le résultat de la reconnaissance de la gravité des impacts et des effets du changement climatique, laquelle gravité a été réaffirmée par les chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du sommet de l'Union Africaine en 2007. C'est à ce sommet que les chefs d'Etats et de gouvernements africains ont convenu que les pays africains devraient intégrer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans leurs plans de développement. Dans le même cadre, les dirigeants ont approuvé la décision des ministres africains de l'agriculture sur l'élaboration d'un cadre africain sur l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'agriculture.

Dans le cadre dudit programme, le COMESA, la SADC et l'EAC ont entamé la formulation d'une approche globale et d'un effort conjoint pour aborder la question du changement climatique, laquelle approche est surnommée «la solution africaine au changement climatique». En conséquence, les trois communautés économiques régionales ont conjointement développé le Programme sur l'Atténuation et l'Adaptation au Changement Climatique dans la région d'Afrique Orientale et Australe (ESA) dont le but est de lutter contre le changement climatique tout en améliorant le développement économique et la résilience sociale, maintenant et dans l'avenir. Les fonctionnaires supérieurs en charge des différents aspects du changement climatique aux niveaux du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) se sont réunis à l'Hôtel des africains de l'Est, à Arusha en Tanzanie, les 21 et 22 Février 2012 pour une planification annuelle sur le programme tripartite d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les trois comités économiques régionaux (CER) ont délibéré sur le programme de travail et les activités possibles en identifiant les points forts de chacun en vue d'assurer le leadership et de soutenir les CER sœurs, rendant la mise en œuvre plus facile et évitant la duplication. Ils ont également examiné le budget et le financement disponibles, y compris

les accords de contribution existants et potentiels dans le but de partager équitablement ces ressources et d'aborder sur ton unique les bailleurs de fonds.

L'initiative COMESA-EAC-SADC sur le changement climatique a été un succès grâce au financement par les différents partenaires de coopération dont les principaux sont la Norvège et l'Union européenne. Comme à la fin de Février 2012; les trois CER ont fait des progrès significatifs dans la négociation d'une subvention du DFID pour la mise en œuvre de l'Agriculture intelligente face au climat dans leur région commune de l'Afrique orientale et australe.

CHAPITRE 5 Participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes forestiers de la SADC et du COMESA sur le changement climatique

Le changement climatique devrait avoir un impact majeur sur la vie des femmes rurales, en particulier dans les pays en voie de développement, où les femmes sont les principales utilisatrices des ressources naturelles pour la subsistance de leur famille, notamment en termes d'eau, de bois de chauffage, de produits forestiers non ligneux (PFNL) et de cultures vivrières (Aguilar et al., 2011). Selon la FAO (2007), les forêts constituent une source d'emploi pour les femmes, étant donné que, des pépinières à la plantation et de l'exploitation forestière à la transformation du bois, les femmes représentent une part importante de la force de travail de par le monde. C'est pour ces raisons que les femmes devraient devenir des co-gestionnaires et des co-protectrices de la forêt, ensemble avec le gouvernement et d'autres organismes. Les femmes devraient par conséquent être mises au centre de toutes les décisions devant être prises par rapport à la forêt. La section ci-dessous vise à identifier les dispositions dans les politiques forestières, agricoles et environnementales de la SADC et du COMESA, qui peuvent servir de moyens de reconnaissance des besoins particuliers des femmes ainsi que de leur contribution essentielle à l'utilisation et à la gestion de ces ressources.

PROGRAMMES D'INTEGRATION DU GENRE ET DE LA JEUNESSE

Programmes Forestiers de la SADC sur les Changements Climatiques

Les Etats membres de la SADC reconnaissent le rôle crucial que jouent les femmes dans les activités qui touchent directement la gestion des forêts et l'importance de leur implication dans la planification et la mise en œuvre de la gestion forestière (Protocole de la SADC sur la foresterie). La participation des femmes à la gestion forestière est homologuée à l'article

13 du protocole de la SADC sur la foresterie. En mettant en œuvre le protocole forestier, le secrétariat met en œuvre les programmes suivants:

Programme régional de gestion des incendies et de coopération transfrontalière

Le programme régional de gestion des incendies et de coopération transfrontalière vise à aborder la question des incendies incontrôlables dans le but de conserver la biodiversité des forêts et de garantir la fourniture soutenue des produits forestiers pour les moyens de subsistance communautaires (SADC, 2010c; SADC, 2011a). En ce qui concerne la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, le programme régional de gestion des incendies ne reconnaît/définit pas explicitement l'importance de leurs rôles. Toutefois, la composante 3 du programme appelle à la promotion de la gestion communautaire des incendies (CBFiM) dans les systèmes/programmes de gestion des ressources naturelles et des incendies des Etats membres (SADC, 2010c).

Programme d'appui à la Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD)

L'objectif du programme REDD est de réduire la pauvreté à travers les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (SADC, 2011a; SADC, 2011c). Le programme REDD nécessite que les pays de la SADC établissent des stratégies nationales ou sub-nationales ou des plans d'action qui traitent entre autres, des facteurs de déforestation et de dégradation et des mesures de remédiation, des questions de tenure foncière, de gouvernance forestière et de genre et assurent la pleine et effective participation des acteurs les mieux indiqués, des communautés locales et des populations autochtones (SADC, 2011a).

Programmes forestiers du COMESA sur les Changements Climatiques

La politique genre du COMESA et la Déclaration d'Addis-Abeba sur le genre défendent la pleine et équitable participation des femmes à toutes les activités (sous toutes leurs formes) du COMESA et à toutes autres opérations se déroulant dans la région. Elles mettent l'accent sur le principe de l'Action Positive à travers toutes les sphères des politiques, des systèmes, des structures, des programmes et des activités du COMESA afin de corriger les déséquilibres de genre existants. La stratégie forestière du COMESA reconnaît l'importance des questions transversales telles que le genre, le VIH/SIDA, la jeunesse, les personnes handicapées pour la gestion durable des forêts (COMESA, 2009). Les accords suivants indiquent l'engagement des Etats membres à veiller à ce que le rôle et la participation des

femmes, des jeunes et des groupes vulnérables soient pris en compte dans la mise en œuvre des programmes forestiers sur le changement climatique.

Programme tripartite COMESA-EAC-SADC

Le COMESA encourage l'implication des jeunes dans la lutte contre le changement climatique pour le développement intégré durable (COMESA, 2011a). Ceci est démontré dans le programme tripartite COMESA-EAC-SADC sur le changement climatique, qui appelle à la participation active de tous les acteurs clés, y compris les jeunes, surtout dans les processus de négociation et de plaidoyer. Une partie des résultats du programme tripartite est la formation de l'Alliance des jeunes du COMESA- EAC- SADC sur le changement climatique qui est une alliance spécialisée de jeunes sur le changement climatique.

Solution africaine au climat

Ceci est une approche globale et une initiative conjointe qui a été développée par le COMESA, l'EAC et la SADC pour lutter contre le changement climatique. La solution africaine au climat promeut l'agriculture et les pratiques d'utilisation durables des terres, la conservation de la biodiversité, le maintien des services environnementaux, l'adaptation réussie au changement climatique et l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural en plus de la fourniture de réduction vérifiable et à coût abordable d'émission de gaz à effet de serre. En ce qui concerne l'implication des groupes exclus ou vulnérables, le troisième volet du programme encourage la participation des femmes, des jeunes et des enfants à travers l'engagement accru de la société civile dans les processus de négociation sur le changement climatique (COMESA, 2011b).

Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine

Le PDDAA fait partie des accords continentaux où la plupart des activités forestières du COMESA sont mises en œuvre (COMESA, 2009). Le PDDAA vise à renforcer la résilience des systèmes alimentaires en mettant l'accent sur l'augmentation de la production et de la productivité, l'investissement agricole à travers des partenariats public-privé, le développement des chaînes de valeur et la participation accrue des femmes et des jeunes. Comme indiqué dans les objectifs, la mise en œuvre du PDDAA dans les Etats membres montre l'engagement de ces derniers dans l'implication des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes forestiers sur le changement climatique. Le secrétariat du COMESA a la responsabilité de mobiliser des ressources pour le renforcement des capacités des femmes et des jeunes afin qu'ils participent de façon efficace à la mise en œuvre du PDDAA (COMESA, 2011c).

Plan d'Action Environnemental du NEPAD

L'objectif principal du Plan d'Action Environnemental du NEPAD (PAE) est de contribuer à l'amélioration des conditions environnementales de l'Afrique pour la réalisation de la croissance économique et l'éradication de la pauvreté dans la région (COMESA, 2011c). Sous la thématique du changement climatique, le PAE vise à soutenir les processus de négociation du continent et le développement d'un cadre global pour la réponse de l'Afrique aux défis du changement climatique (NEPAD, 2012). L'initiative encourage la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables à travers la mise en œuvre d'un certain nombre d'interventions telles que la mise en place du Programme des Jeunes sur les Changements Climatiques, l'évaluation des plans nationaux PDDAA d'investissement pour la prise de conscience du genre et l'application du cadre d'intégration genre aux plans environnementaux.

Cependant, la participation des femmes et des jeunes dans les deux régions reste toujours limitée par des défis (voir Encadré 1). En Tanzanie par exemple, selon la FAO (2007), les défis du genre dans le secteur forestier comprennent le faible taux d'inscription des femmes dans les programmes forestiers; l'attitude associée à la foresterie en terme de localisation dans des zones reculées, les perceptions culturelles sur la femme; les questions politiques et processus de prises de décision inadéquats et les pratiques coutumières sur la propriété foncière et la prise de décision. Les défis dans les régions de la SADC et du COMESA sur le degré de la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes forestiers sur le changement climatique sont conformes aux dispositions suivantes identifiées par Maginnis (2011) et par la SADC (2011b): i) la volonté politique pour la REDD existe, mais les donateurs qui parrainent les initiatives de la REDD n'intègrent toujours pas encore le genre dans les projets sur le terrain, bien qu'ils aient le mandat et donc l'obligation de le faire; ii) les initiatives actuelles de la REDD+ affirment la nécessité d'engager les populations autochtones et les communautés locales, mais ne reconnaissent pas les besoins distincts des femmes et des hommes au sein des communautés, selon l'UICN et ses partenaires de l'initiative; iii) parce que les femmes ne possèdent pas nécessairement les terres forestières, elles sont souvent exclues des discussions sur la façon dont les forêts devraient être gérées au niveau communautaire. Au niveau communautaire par exemple, les leaders négligent souvent les questions des femmes et les femmes leaders sont soit absentes à la table de décision, soit mal préparées à participer efficacement si on leur en donnait l'occasion; iv) bien que la REDD+ ait été conçue pour avoir un impact positif sur les pauvres dépendants de la forêt, les gouvernements n'assurent pas que les femmes, dont la subsistance dépend principalement des ressources forestières, obtiennent une part équitable des avantages de la REDD+.

Encadré 1: Les défis du genre dans le secteur forestier - Un cas de la Tanzanie.

- ▶ Le faible ratio annuel femmes diplômées : hommes diplômés (1:10), couplé à un faible niveau d'inscription des étudiantes, estimés à 7% dans la Faculté de foresterie, qui relève des programmes de sciences de l'Université de Science et d'Agriculture de Sokoine. Au cours des 20 dernières années, seulement 6% des diplômés sont des femmes.
- ▶ L'attitude associée à (la perception de) la foresterie comme étant dans les régions les plus éloignées et les attitudes culturelles sur le rôle des femmes dans la société en tant que ménagères et non décideuses. En effet, la culture a été invoquée pour légitimer les différences de statuts, de valeurs et de rôles entre les sexes et pour justifier les inégales relations genre d'une manière qui, dans une large mesure favorise les hommes mais désavantage les femmes.
- ▶ La faible contribution économique du secteur forestier à l'économie générale, comparativement à d'autres secteurs et l'absence de données suffisantes au niveau des ménages, du secteur forestier informel et au niveau national formel pour une prise de décisions appropriées et une formulation appropriée de politiques.
- ▶ Les pratiques coutumières sur la propriété foncière et la prise de décisions qui sont de nature patriarcale entravent la participation et la contribution des femmes à la formulation des politiques aux niveaux local et national.

Source: FAO (2007).

EXEMPLES DE PROGRES REALISES DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Soutien du COMESA aux femmes dans l'agriculture intelligente face au climat

Le COMESA est conscient du fait que les femmes constituent la majorité des petits agriculteurs qui contribuent à la sécurité alimentaire des ménages et qu'elles sont les plus touchées par le changement climatique. À cet égard, le secrétariat a lancé en 2010 des activités visant à accroître l'intégration des femmes agricultrices en tant que bénéficiaires directes des interventions existantes sur l'agriculture et les changements climatiques au niveau du secrétariat et des Etats membres. Tout d'abord, une étude régionale sur «L'intégration des agricultrices de l'agro-business dans les chaînes de valeur régionales et mondiales» a été menée au Kenya, en Ouganda et au Maurice (COMESA. 2011c).

Deuxièmement, le COMESA a tenu une Réunion Consultative Régionale en Avril 2011 comme une action faisant suite aux résultats des études ci-dessus citées. Il ressort de la

réunion, l'élaboration d'un Cadre de la Stratégie Régionale sur l'Intégration du genre dans l'Agriculture et les Changements Climatiques. Selon les dernières informations, parues en Novembre 2011, la stratégie était en cours de finalisation.

De la même manière, la politique genre du COMESA reconnaît que le développement économique et social durable de la région nécessite la pleine et équitable participation des femmes, des hommes et des jeunes. En réponse à la nécessité d'une politique et d'un soutien politique, la quatrième rencontre du COMESA réunissant les ministres en charge du genre et des affaires féminines, qui a eu lieu en mai 2010, à Victoria Falls au Zimbabwe, a pris une décision selon laquelle l'agriculture de conservation et d'autres Programmes d'Agriculture du COMESA devraient veiller à ce qu'au moins 80 pour cent des bénéficiaires soient des femmes agricultrices et des ménages dirigés par des femmes; en vue d'intégrer pleinement les femmes dans les interventions en matière d'agriculture, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. La réunion du conseil des ministres du COMESA, tenue au Swaziland en Août 2010 a approuvé la décision. En outre, en Zambie, les groupes de femmes ont été directement financés pour pratiquer l'agriculture intelligente face au climat.

Progrès au sein de la région de la SADC

La région de la SADC reconnaît l'impact du changement climatique sur les femmes, d'où la nécessité d'intégrer les perspectives du genre dans tous les processus, programmes, politiques et lois sur les changements climatiques afin d'assurer leur protection (SADC, 2011b). Les pays de la SADC ont affirmé que les programmes REDD+ devraient offrir des avantages à la fois aux Etats membres individuels et aux populations dépendant des ressources forestières, en particulier les femmes et les populations autochtones. De plus, les Etats membres ont fait appel à des programmes incitatifs qui fournissent des avantages partagés et des droits fonciers et forestiers, en particulier aux populations locales. En outre, dans le cadre des programmes REDD, la région s'est inscrite dans la mise en œuvre de mécanismes financiers sensibles au genre.

En termes de mise en œuvre réelle et de révision à la baisse des dispositions des Etats membres pour l'intégration des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, des pays tels que le Mozambique et la Tanzanie ont des stratégies inclusives et des actions concrètes pour le secteur forestier. En vue d'exécuter le plan d'action, le Mozambique a deux projets, le Programme Mozambicain CARE pour la Foresterie et l'Agriculture et le Projet N'Hambita sur le Carbone communautaire. Le Programme Mozambicain CARE pour la Foresterie et l'Agriculture se focalise sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité de la population vivant dans les forêts ou à proximité, en augmentant pour les communautés, les avantages durables issus des ressources des formations boisées. Les activités du projet comprennent la promotion des pratiques agricoles et agro-forestières

durables, l'utilisation durable des produits forestiers ligneux et non ligneux, la garantie aux communautés de l'accès à 20% des revenus issus de l'exploitation forestière, le renforcement des capacités et l'amélioration de la qualité du suivi des bois au niveau provincial, la proposition de changements dans les mécanismes d'attribution des licences et des concessions forestières et la facilitation de l'accès au Mozambique des organisations internationales qui favorisent l'exploitation durable et le commerce équitable du bois. Le CARE travaille avec 14 agrégats communautaires et bénéficie directement à plus de 6000 personnes vulnérables. D'autre part, le projet N'hambita, avec l'appui du TFG, se focalise sur le financement du carbone et la foresterie durable pour une meilleure qualité de vie. Les activités du projet comprennent la prévention et la gestion des incendies (en particulier en début de saison sèche), la conservation et le renforcement communautaires et le reboisement et la gestion holistique durable des forêts. Les réalisations des projets sont constituées de la restauration et la protection de plus de 10 000 hectares, de l'engagement de plus de 1000 membres communautaires et de la séquestration de plus de 250000 tonnes de dioxyde de carbone.

L'Afrique du Sud promeut également la participation des femmes aux programmes sur le changement climatique à travers la création pour les pauvres, des opportunités dans le secteur forestier (gouvernement de l'Afrique du Sud, 2011). Le pays a mis en place des systèmes de plantations sur contrat qui atteignent les zones rurales les plus pauvres, les plus isolées et économiquement sous-développées. Les îlots boisés sont cultivés avec succès et les profits des agriculteurs sont acceptables. Les paiements anticipés pour le défrichage, le sarclage et la protection contre les incendies permettent même à ces agriculteurs à revenu cash de participer. Selon la foresterie sud-africaine, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne le nombre d'entreprises forestières appartenant à des personnes déjà défavorisées, portant à plus de 20 000, l'effectif des planteurs dans le pays. Le nombre de petits producteurs de bois, qu'ils soient des planteurs officiels ou des indépendants, a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. La plupart des ménages (77%) plante moins de 50% de leur superficie totale allouée aux arbres. Les arbres sont normalement plantés sur des terres précédemment utilisées pour le pâturage ou sur des terres marginales. Les îlots boisés ne participent pas de la compétition, ni avec les terres d'exploitation ménagères, ni avec la force de travail, mais diversifient plutôt le nombre d'entreprises agricoles et déploient plus uniformément la main-d'œuvre sur l'année. Les femmes participent aux systèmes sur un pied d'égalité avec les hommes, avec 49% de l'ensemble des îlots boisés appartenant à des femmes (gouvernement d'Afrique du Sud, 2011).

CHAPITRE 6 Accroître le rôle et les avantages des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes forestiers de la SADC et du COMESA sur le changement climatique

MESURES ET APPROCHES REQUISES

Le COMESA et la SADC ont la possibilité d'améliorer la participation et les avantages des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes forestiers sur le changement climatique à mettre en œuvre dans les deux régions. Le problème de l'exclusion des femmes et des groupes vulnérables du changement climatique doit être résolu à tous les niveaux, tant au niveau des politiques et programmes d'atténuation et d'adaptation soutenus par les gouvernements qu'au niveau de la société civile, du secteur privé et des collectivités (SADC, 2011b).

Ceci nécessite que les décideurs et les partenaires au développement intègrent la perspective du genre dans la planification, le financement et la mise en œuvre financière de toutes les réponses climatiques, en particulier celles relatives aux forêts. La participation d'un plus grand nombre de groupes vulnérables est importante car ils sont les plus touchés et les avantages de ces programmes permettraient d'améliorer leurs conditions de vie. Par conséquent, pour une intégration parfaite, les programmes forestiers doivent identifier et répondre aux besoins des pauvres et des groupes socialement discriminés (Risal, 2011). Cela suppose l'identification des pauvres et des exclus; la catégorisation des groupes d'utilisateurs des forêts communautaires sur la base de leurs ressources forestières et la désagrégation des résultats du suivi dans six catégories à savoir le sexe, la caste, la classe, l'affiliation ethnique, les minorités et les autres groupes. En outre, une forte stratégie de mobilisation sociale est essentielle pour encourager les groupes au niveau local à écouter et comprendre les droits de tous les membres à participer à la prise de décision et à partager les avantages des activités du groupe. Cela permettrait également d'aider les femmes et les jeunes à élever leur niveau de conscience sur leurs droits et les encourager à mieux soutenir les programmes de foresterie.

Dans la poursuite de l'intégration du genre et d'autres groupes exclus des programmes forestiers sur le changement climatique dans la région de la SADC et du COMESA, les

programmes doivent être des résolutions cohérentes des déclarations des Nations Unies sur les droits de l'homme d'une part et sur les droits des peuples autochtones d'autre part. A cet égard, les programmes nationaux doivent garantir l'égalité des droits aux hommes et aux femmes et accorder une attention particulière aux droits et aux besoins spéciaux des femmes autochtones, respectivement lors de la planification et de l'exécution des programmes nationaux. Pour améliorer la participation des groupes marginalisés/exclus, les programmes de la SADC et du COMESA sur les changements climatiques devraient respecter les clauses et normes énoncées dans la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) concernant les programmes REDD+ (Aguilar et al., 2011).

Droit aux ressources foncières et naturelles

Les programmes sur le changement climatique devraient garantir les droits des femmes à posséder et à hériter la terre, à travers aussi bien le titrage individuel ou le co-titrage, comme approprié pour toutes les terres forestières et agricoles, les friches et autres terres. Dans les pays où les droits de propriété des femmes sur les terres forestières ne sont ni possibles, ni en vigueur, les droits collectifs des hommes et des femmes devraient être garantis. Les programmes devraient également encourager la mise en œuvre de mesures appropriées, y compris la législation, afin de modifier ou abroger les lois, les dispositions réglementaires, les coutumes et pratiques existantes constituant une discrimination à l'encontre des droits des femmes en termes d'accès aux ressources foncières et naturelles. En outre, les programmes devraient encourager la mise en œuvre de toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination contre les femmes dans toutes les questions découlant du mariage et des relations familiales.

Droit d'accès à l'information et à l'éducation afin de permettre la prise de décision

Les programmes doivent veiller à ce que les femmes reçoivent des informations et une formation de qualité sur tous les programmes forestiers sur les changements climatiques. Les femmes doivent avoir les outils et les connaissances nécessaires pour participer à l'identification des risques spécifiques au genre, des opportunités et des défis et à l'évaluation des connaissances et des compétences techniques dont elles auront besoin pour participer à tous les programmes sur le changement climatique. En plus, des mesures appropriées devraient être prises pour s'assurer que les femmes possèdent des droits égaux dans le domaine de l'éducation et accèdent aux informations pédagogiques spécifiques en vue d'aider à garantir la santé et le bien-être des familles. Par ailleurs, les programmes forestiers sur les changements climatiques devraient veiller à ce que les

femmes rurales aient des possibilités pour obtenir tous les types de formation et d'éducation, formelle et non formelle en vue d'accroître les compétences techniques.

Droit à la pleine et effective consultation

Les programmes forestiers sur le changement climatique doivent garantir la pleine et effective participation des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables en tant qu'acteurs principaux, avant et pendant la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de tous les programmes. Aussi, les programmes devraient-ils être conçus de manière à permettre la participation des femmes; en tenant compte de leur charge de travail, des horaires et des considérations sociales et culturelles qui entravent leur participation et à s'assurer qu'elles ont accès égal et en temps réel aux informations et ont le temps suffisant pour discuter des processus, des risques et des avantages.

Droit à la répartition juste et équitable des avantages

Les programmes doivent veiller à ce que les femmes (à la fois en tant qu'individus et en tant que membres des communautés autochtones dépendantes de la forêt) bénéficient des incitations équitables et de rémunération appropriées, d'incitations, d'avantages et revenus appropriés générés par les activités forestières sur les changements climatiques. Cela exige la mise en place d'un processus sensible au genre, transparent et participatif pour la distribution des revenus.

GESTION DE PROJET

Le succès et l'importance du programme forestier sur le changement climatique dans la région de la SADC et du COMESA nécessitent une considération attentive et la participation des groupes vulnérables, en particulier des femmes et des jeunes. D'après la revue de littérature (Aguilar et al., 2011) et les entretiens conduits lors de cette étude auprès des personnes ressources, l'implication des groupes vulnérables est essentielle à toutes les étapes de la planification du programme.

A la conception et au stade initial

Au début de chaque projet, les éléments suivants sont essentiels: i) la reconnaissance des femmes en tant qu'actrices du secteur forestier; ii) la reconnaissance et le renforcement de la capacité des femmes et des organisations féminines; iii) la garantie de la consultation inclusive et significative et de la participation effective des femmes à la conception, à la négociation avec les acteurs ainsi qu'aux activités de démonstration publicitaires (projets pilotes) et iv) le fort encouragement et la promotion de la collecte de données relatives au genre dans l'ensemble du projet et l'inclusion des analyses portant sur l'utilisation, l'accès et le contrôle des ressources forestières par le genre.

Au cours de la mise en œuvre

Comme le projet est déployé en fonction de sa conception, il devient important d'inclure d'autres éléments. Il s'agit: i) de définir les clauses qui garantissent les droits des femmes à la terre et à l'utilisation des ressources naturelles; ii) d'assurer et de prévoir la pleine et effective consultation et participation à toutes les étapes; iii) d'offrir un accès équitable aux informations concernant tous les aspects du projet; iv) d'éduquer les hommes, les femmes et les jeunes afin de permettre l'inclusion, la prise de décisions justes et le consentement; v) d'assurer la répartition équitable des avantages et la protection contre sa violation; vi) d'accorder une attention particulière aux inégalités traditionnelles qui pourraient exclure les femmes de participer à toutes les activités et ou d'avoir accès aux ressources ou à les contrôler; vii) de concevoir un système de partage d'information sensible au genre avec les médias et des pratiques de partage d'informations qui reflètent les besoins des femmes; viii) de veiller à ce que les femmes bénéficient d'une indemnisation, d'incitations, d'avantages et de revenus équitables et appropriés générés par les projets à travers la conception d'un système de partage des avantages sensibles au genre et ix) de s'assurer que les éventuels changements politiques proposés par le projet soient conformes à la législation internationale sur le droit des femmes.

Une fois que le projet est consolidé et pleinement en cours d'exécution

Les impératifs suivants complètent le lot de recommandations à l'endroit des programmes forestiers: i) incorporer un mécanisme de règlement des différends dans le système de suivi-évaluation, qui établisse et soutienne la protection juridique des droits des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes; ii) impliquer les femmes dans toutes les activités de suivi, notification et de vérification et fournir aux femmes les outils et les connaissances nécessaires pour leur engagement; iii) veiller à ce que les femmes aient des possibilités d'obtenir tous les types de formation et d'éducation, formelle et non formelle qui pourraient être envisagés comme étant nécessaires afin d'accroître leur compétence technique dans le suivi et l'évaluation; et iv) créer des opportunités et garantir le renforcement des capacités pour les jeunes surtout les filles en vue de leur implication dans tous les aspects techniques visant à pérenniser les efforts chez les prochaines et futures générations.

CHAPITRE 7 Conclusions et recommandations

Sur la base de l'examen des politiques et programmes de cette étude ainsi que du but de l'AFF, des quatre objectifs stratégiques de l'AFF, des sept points dans le cadre du modèle de fonctionnement de l'AFF et des trois domaines d'intervention du programme changement climatique de l'AFF, un ensemble de 10 résultats clés et d'actions stratégiques associées peuvent être résumés comme suit:

DOMAINE D'INTERVENTION 1 DU PROGRAMME AFF-CCP: POLITIQUE ET PLAIDOYER

Résultat 1: il existe un écart entre les secrétariats de la SADC et du COMESA, pourtant ils exécutent des programmes régionaux similaires. Mais le programme tripartite COMESA-SADC-EAC devrait permettre une amélioration significative de la situation.

Actions stratégiques: l'AFF peut aider à combler le fossé qui existe actuellement entre les secrétariats de la SADC et du COMESA en termes de collaboration stratégique. Ceci impliquerait l'harmonisation des programmes du COMESA sur la foresterie et les changements climatiques avec les programmes correspondants de la SADC. Ceci relève de l'objectif stratégique 1 de l'AFF.

Résultat 2: les Etats membres ont tendance à consacrer beaucoup de ressources et de temps à la mise en œuvre des politiques nationales, comparativement aux politiques et programmes forestiers régionaux de la SADC et du COMESA sur les changements climatiques.

Actions stratégiques: l'AFF peut faciliter les processus de planification stratégique des secrétariats de la SADC et du COMESA afin de permettre aux points focaux forestiers nationaux et du changement climatique d'intégrer les programmes régionaux dans les priorités nationales. Cela favoriserait la mise en œuvre simultanée d'actions prioritaires nationales et régionales.

Résultat 3: il y a un manque de cadres institutionnels nationaux intégrés, adéquats et efficaces pour la mise en œuvre des politiques et stratégies dans les Etats membres. La mise en œuvre est principalement sectorielle plutôt que multi-sectorielle ou pluri-disciplinaire.

Actions stratégiques: L'AFF peut assister le secrétariat de la SADC et du COMESA à développer et solliciter du financement pour la mise en œuvre des programmes et projets spécifiques visant l'amélioration des cadres institutionnels nationaux et régionaux. Ces programmes devront être construits sur des approches multisectorielles et multidisciplinaires pour le développement et la mise en œuvre de la politique et de la stratégie. Cela relève de l'objectif stratégique 2 de l'AFF.

Résultat 4: la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux projets et programmes forestiers sur les changements climatiques aux niveaux local, national et régional, demeure un défi majeur dans la région.

Actions stratégiques: L'AFF peut fournir aux secrétariats de la SADC et du COMESA des lignes directrices visant à promouvoir l'intégration du genre et la participation des jeunes aux programmes forestiers sur les changements climatiques. La politique genre de l'AFF jouerait un rôle central dans cette tâche. Il faut souligner que toutes les politiques sectorielles devraient converger vers l'intégration du genre et la participation des jeunes et des groupes vulnérables. L'AFF peut charger des experts et des institutions sélectionnées pour conduire des études spécifiques à chaque localité/pays sur la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables en tant que point numéro 2 du modèle de fonctionnement de l'AFF.

Résultat 5: le manque de financement durable pour la mise en œuvre efficace des politiques, stratégies et programmes forestiers sur les changements climatiques est une contrainte majeure.

Actions stratégiques: L'AFF peut conseiller les secrétariats de la SADC et du COMESA sur les mécanismes de financement durables contemporains et innovants pour des programmes forestiers nationaux et régionaux sur les changements climatiques réussis. Ces mécanismes comprennent: la création de charges marchandes pour les biens et services des écosystèmes forestiers (frais d'utilisation des ressources, frais de bio-prospection, paiement des services environnementaux, compensation de carbone -MDP, projets REDD+, prélèvements globaux et fonds culturels, façons novatrices d'utiliser l'Internet); la génération des fonds pour encourager les activités conservatrices (investissement, crédit et fonds de l'entreprise, fonds environnementaux et mécanismes de gestion des fonds) et l'attraction et l'administration des apports extérieurs (dons volontaires privés, dons des entreprises, subventions des ONG / fondations, gouvernement et bailleurs de fonds internationaux). Cela relève de l'objectif stratégique 2 de l'AFF.

Résultat 6: il existe en outre des contradictions et des conflits, ainsi que des compatibilités et des synergies entre les politiques et programmes forestiers nationaux sur les changements climatiques dans les régions de la SADC et du COMESA.

Actions stratégiques: l'AFF peut assister les secrétariats de la SADC et du COMESA dans les examens, les analyses, l'harmonisation et l'alignement. Il s'agit de l'harmonisation des politiques sectorielles nationales avec les grandes politiques nationales (stratégies nationales de développement et stratégies de réduction de la pauvreté) et de l'harmonisation de ces dernières avec les cadres régionaux et internationaux. Cela relève du troisième axe d'intervention de l'AFF.

Résultat 7: il y a de nombreux défis quant à la mise en œuvre des politiques et programmes forestiers de la SADC et du COMESA sur les changements climatiques. Il y a un manque d'accentuation sur l'intégration dans les prises de décision orientées vers l'objectif commun de la gestion forestière durable ainsi que de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques pour des moyens de subsistance durables.

Actions stratégiques: l'AFF peut fournir une assistance aux secrétariats de la SADC et du COMESA en termes de moyens novateurs pour impliquer les acteurs dans toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre des programmes forestiers sur les changements climatiques. Ceci devrait également appliquer l'inclusion dans la prise de décision. Ceci pourrait être atteint à travers les ateliers de travail et de courtes formations adaptées pour le personnel technique (gestionnaire de programme et chefs), les décideurs politiques, les décideurs et les grands groupes.

DOMAINE D'INTERVENTION 2 DU PROGRAMME AFF-CCP: RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES

Résultat 1: les faibles capacités techniques à diriger la mise en œuvre des politiques et programmes ont ralenti les progrès dans la mise en œuvre des politiques et programmes.

Actions stratégiques: l'AFF peut aider les secrétariats de la SADC et du COMESA dans le renforcement des capacités et le développement des compétences ainsi que dans l'apprentissage, la production de connaissances et la gestion de l'information. L'AFF peut être le fer de lance du développement et du renforcement des réseaux et de la collaboration au sein et entre les acteurs régionaux de la foresterie et des changements climatiques. Ceci correspond bien à l'objectif stratégique 1 de l'AFF.

Conclusion 2: les acteurs manquent de capacités à participer efficacement aux programmes forestiers sur les changements climatiques. La combinaison de formation continue et d'éducation sur le lien entre la forêt et les changements climatiques permettraient d'améliorer la compréhension de la dynamique et de la complexité des forêts et du changement climatique.

Actions stratégiques: l'AFF peut aider les secrétariats de la SADC et du COMESA dans la conception des programmes et des projets appropriés qui permettraient d'améliorer la capacité des acteurs de la foresterie et des changements climatiques dans la participation aux programmes forestiers pertinents sur les changements climatiques. Cette stratégie relève du second axe d'intervention de l'AFF-CCP.

DOMAINE D'INTERVENTION 3 DU PROGRAMME AFF-CCP: L'APPRENTISSAGE, LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES ET LA GESTION DE L'INFORMATION

Résultat: la collaboration et l'intégration régionale dans les programmes forestiers sur les changements climatiques sont encore à leurs débuts et cela a conduit à des programmes médiocres d'échange d'expertise.

Actions stratégiques: l'AFF peut aider à organiser, au nom des secrétariats de la SADC et du COMESA, des séminaires, des ateliers et des conférences régionaux où les partenaires et alliances stratégiques se réuniront pour débattre des questions de développement liées à la forêt et au changement climatique. Ceci permettrait d'améliorer la collaboration et le réseautage entre les acteurs et donc favoriser l'intégration régionale dans les programmes forestiers sur les changements climatiques.

Grâce à ces conclusions et recommandations, l'AFF et les secrétariats de la SADC et du COMESA peuvent collaborer pour améliorer la performance des programmes et projets forestiers régionaux, nationaux sur les changements climatiques. En outre, le niveau de participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables serait amélioré de même que les avantages qui en résulteraient. L'intégration régionale, la collaboration et le réseautage sur les questions forestières et les changements climatiques en sortiraient également améliorés.

Références

- Aguilar, L., Quesada-Aguilar, A. and Shaw, D.M.P. (eds). 2011. Forests and gender. Gland, Switzerland: IUCN and New York, NY: WEDO.122.pp.
- CAADP. 2005. Comprehensive Africa's Agricultural Development Programme (CAADP) Summary. NEPAD Secretariat, Southern Africa Regional Implementation Planning (RIP) Meeting in Maputo, Mozambique, February 15th – 18th 2005.
- Chidumayo, E., Okali, D., Kowero, G. and Larwanou, M. (eds.). 2011. Climate change and african forest and wildlife resources. African Forest Forum, Nairobi, Kenya.
- COMESA. 1994. COMESA treaty. COMESA Secretariat, Lusaka, Zambia.
- COMESA. 2009. Strategy on forestry development second forestry strategy validation workshop (28-29 August 2009). Common Market for Eastern and Southern Africa, Victoria Falls Town, Zimbabwe.
- COMESA. 2011a. Opening of the Eastern and Southern Africa Regional youth conference on climate change. Statement by Mr. Sindiso Ngwenya, Secretary General, Common Market for Eastern and Southern Africa, Lusaka, Zimbabwe.
- COMESA. 2011b. The African climate solution: Unlocking African's potential in the global climate regime. An initiative by the Regional Economic Commission COMESA, EAC and SADC, Lusaka, Zambia.
- COMESA. 2011c. COMESA climate change initiative: Progress and prospects 2008-2011. COMESA Secretariat, COMESA Center, Lusaka, Zambia.
- Dlamini C.S. and Kamalundua, W.S. 2012. Inception report for the Swaziland National Report to the Rio+20 UN CSD Conference. United Nations Development Programme. Swaziland.
- Dlamini, C.S. 2007. Towards the improvement of policy and strategy development for the sustainable management of non-timber forest products: Swaziland: A case study. Ph.D. Dissertation. University of Stellenbosch. South Africa. 249pp.
- Dlamini, C.S. and Geldenhuys, C.J. 2011. Towards the improvement of policy and strategy development for the sustainable management of Non-timber Forest Products: Swaziland-a Case study. In Geldenhuys C.J, Ham C, & Ham H (eds.). (2011). Sustainable Forest Management in Africa: Some Solutions to Natural Forest Management Problems in Africa. Proceedings of the Sustainable Forest Management in Africa Symposium. Stellenbosch, 3 – 7 November 2008.

FAO. 2007. Gender mainstreaming in forestry in Africa: United Republic of Tanzania. Food and Agricultural Organization of the United Nations, Rome, Italy.

Government of South Africa. 2011. Green heritage: Trees, forests and woodlands of South Africa. A brief overview of forestry and forest management in South Africa in celebration of the 2011 International Year of Forest. Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, Republic of South Africa. pp.62.

Maginnis, S. 2011. Gender and REDD+. The IUCN Forest Conservation Programme Newsletter, Issue 43, pp 4.

NEPAD. 2012. Towards a second decade of NEPAD programmes for sustainable development results in Africa. NEPAD Agency Annual Business Plan, South Africa.

Risal, K. 2011. Empowering the excluded: community forestry in Nepal. The IUCN Forest Conservation Programme Newsletter, Issue 43, pp 12.

SADC. 1999. Southern African Development Community protocol on wildlife conservation and law enforcement. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.

SADC. 2000. Protocol on shared watercourses in the Southern African Development Community. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.

SADC. 2003. Draft SADC regional indicative strategic development plan (RISDP). SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.

SADC. 2004. SADC Declaration on agriculture and food security. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.

SADC. 2005. SADC regional water policy. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.

SADC. 2007. The SADC biodiversity strategy. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.

SADC. 2008. Southern Africa environment outlook. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.

SADC. 2010a. Forestry strategy 2010-2020. Making forests work for the economic development of the region.

SADC. 2010b. SADC regional agriculture policy framework. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.

SADC. 2010c. SADC regional fire management programme. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.

- SADC. 2011a. Southern African Development Community: Desk assessment of the regional indicative development plan 2005 – 2010. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.
- SADC. 2011b. SADC engendered position paper on climate change for CoP17. Adopted by the Ministers responsible for gender/women's affaires on the 18th November 2011. Southern Africa Development Community. SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.
- SADC. 2011c. SADC support programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD). SADC Secretariat, Gaborone, Botswana.
- Shumba, E and Sola, P. 2011. Forest Law Enforcement and Governance and Trade (FLEGT) in SADC. A paper presented at Climate and Forest Governance Workshop, 02 – 03 June 2011, Lusaka, Zambia.

Annexes

ANNEXE 1. MATRICE D'ANALYSE DE POLITIQUE POUR L'EXAMEN ET L'ANALYSE DES POLITIQUES

Politiques/ stratégies /législation pertinentes	Objectifs et orientations politiques majeures	Structures / mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre	Signataire et statut de rectification par les Etats membres	État d'avancement et efficacité	Degré de couverture de la foresterie et du changement climatique / rôle et participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables et recommandations
1) Politiques et législation internationales (incl. conventions, déclarations et accords)					
2) Politiques, stratégies, traités et protocoles continentaux et régionaux					
3) Politiques et législations nationales					

Source: Adapté de Dlamini and Geldenhuys (2011) et de Dlamini and Kamalaundua (2012).

ANNEXE 2. QUESTIONNAIRES DE LA CONSULTATION DE LA SADC ET DU COMESA

Les questionnaires suivants sont conçus pour les entretiens:

Questionnaire-Tâche 1 (ORIENTATION POLITIQUE) à remplir avec les représentants compétents du *secrétariat de la SADC* (au Botswana) et du *secrétariat du COMESA* (en Zambie).

Les données de tous les Etats membres de la SADC-COMESA seront collectées au moyen de courriels en Août et Septembre 2012, après quoi les pays A et B seront sélectionnés. Par la suite, les questionnaires 1, 2 et 3 des Tâches 1, 2 et 3 (MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUE / PROGRAMME) doivent être remplis à travers des entretiens individuels au niveau national par les responsables indiqués des deux Etats membres de la SADC-COMESA (dans ce cas, les *pays A et B* comme deux études de cas classiques). Le pays A serait reconnu pour la bonne planification dans le secteur forestier et le pays B pour une bonne participation de la communauté au secteur forestier.

Questionnaire un: Tâche 1: Evaluer de manière critique la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans sur la foresterie et le changement climatique par les secrétariats de la SADC et du COMESA et identifier puis décrire les lacunes de la mise en œuvre et mettre en exergue les mesures qui pourraient être effectivement utilisées pour combler les lacunes identifiées à travers la foresterie et les initiatives connexes.

- 1) Quelles sont les politiques et la législation en place? Quel est niveau d'exécution?
- 2) Quelles sont les stratégies en place? Quel est le niveau d'exécution?
- 3) Quels sont les plans en place? Quel est le niveau d'exécution?
- 4) Quelles autres initiatives existent?
- 5) Quelles sont les expériences, les succès, les défis et les risques?
- 6) Quelles sont les lacunes et les chevauchements existants?
- 7) Donnez des détails sur les cadres / arrangements institutionnels pour la mise en œuvre.
- 8) Quelles sont les options (foresterie et secteurs connexes) qui peuvent être explorées pour relever les défis et atténuer les risques?

Questionnaire deux: Tâche 2: Evaluer le rôle et le degré de la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes et plans forestiers de la SADC et du COMESA sur les changements climatiques.

- 1) Mettre en exergue le rôle des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et les projets forestiers sur les changements climatiques. Donnez si possibles, des faits et des chiffres.
- 2) Quel est le degré d'implication et / ou de participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les plans, programmes et projets forestiers sur les changements climatiques? Donnez si possibles des faits et des chiffres.
- 3) Y a-t-il des initiatives en faveur de l'intégration du genre dans les programmes forestiers sur le changement climatique? Donnez des études de cas ou dispositions.
- 4) Y a-t-il des possibilités pour l'intégration des groupes vulnérables dans les programmes forestiers sur le changement climatique? Donnez des dispositions spécifiques.
- 5) Quelle est la réponse des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes forestiers sur le changement climatique? Donnez des faits et des chiffres.

Questionnaire Trois: Tâche 3: Identifier et décrire les mesures / approches et mesures incitatives pour augmenter le rôle et le bénéfice des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans forestiers de la SADC et du COMESA sur les changements climatiques.

- 1) Quelles sont les approches et les interventions qui ont été adoptées pour accroître le rôle et le bénéfice des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans forestiers sur les changements climatiques ? Quels ont été les défis et les réussites? Quelles nouvelles approches peuvent être conçues et mises en œuvre pour améliorer la situation?
- 2) Quels sont les plans et les stratégies qui ont été développés pour renforcer le rôle, la participation et le bénéfice des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans forestiers sur les changements climatiques ? Quels ont été les défis et les réussites? Quels sont les nouveaux plans et stratégies qui peuvent être formulés et mis en œuvre pour stimuler la participation et le bénéfice?
- 3) Quelles sont les mesures incitatives qui ont été explorées pour améliorer le niveau de participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans forestiers sur les changements climatiques ? Quels ont été les défis et les réussites? Quelles sont les nouvelles mesures incitatives qui peuvent être avancées pour améliorer le rôle et le bénéfice?

Questionnaires adaptés de Dlamini and Geldenhuys (2011) et de Dlamini and Kamalundua (2012).

African Forest Forum



Adresse:

African Forest Forum

P.O. Box 30677-00100 Nairobi GPO KENYA

Tel: +254 20 722 4203 Fax: +254 20 722 4001

www.afforum.org

